

COMPTE RENDU DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 9 OCTOBRE A 20 HEURES 30 - BARGES

Présents : *Alleyras* : Philippe GAGNEPAIN ; *Arlempdes* : Gérard TESTUD ; *Barges* : Guy HILAIRE ; *Cayres* : Josiane MALZIEU ; *Costaros* : Pascal BOUDOUL, Pierre GIBERT, Odette JAROUSSE ; *Lafarre* : Michel PASCAL ; *Landos* : Martine CHABRET, Géraldine MONCHAMP, Nathalie GRASSET, Merle DOMINIQUE, Jean-Louis REYNAUD ; *Le Bouchet St Nicolas* : Josette ARNAUD ; *Ouïdes* : Michel FRADET ; *Pradelles* : Alain ROBERT, Raphaël ROLLAND ; *Rauret* : Michel BONNEFOY ; *St Arcons de Barges* : Lionel BRUCHET ; *St Etienne du Vigan* : Alain ENJOLRAS ; *St Haon* : Jean Paul ARCHER, Raymond HERMIER ; *St Jean Lachalm* : Paul BRAUD ; *Séneujols* : Serge BOYER ; *Vielprat* : Michelle PETIT.

Pouvoir : *Cayres* : Philippe MAZET donne pouvoir à Josiane MALZIEU.

Excusés : *Cayres* : Jean-François CHACORNAC ; *Costaros* : Guy FARGETTE ; *Landos* : Jacques MATHIEU ; *St Paul de Tartas* : Michel ADAM.

Absents : *Cayres* : Eric DESSIMOND ; *Pradelles* : Stéphane BOURGOIN

Présents sans participer au vote : *St Vénérand* : Elie FRAISSE ; *Conseillers départementaux* : Marie Laure MUNIER ; *Communauté de Communes* : Roselyne SERRES, Emmanuelle FONTANILLE.

Secrétaire de séance : Alain FREVOL.

URBANISME

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- AVIS SCOT

Avis favorable 23 votes pour et 3 abstentions

ECONOMIE :

RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS REYNAUD

- REGION : AIDE POUR LES TPE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

Le Conseil autorise Monsieur le Président à conventionner avec la Région pour mettre en œuvre un cofinancement des aides régionales aux très petites entreprises du commerce de proximité, de l'artisanat et des services

- DEPARTEMENT : AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le Conseil Communautaire autorise une convention entre le Département et la Communauté de Communes pour déléguer une partie de sa compétence d'octroi des aides aux projets immobiliers d'entreprises, pour les entreprises industrielles, commerciales et artisanales ou de services à l'industrie et toute entreprise immatriculée au RCS ou au RM. La convention entérinera les modalités d'aides du Département et de la Communauté de Communes et sera effective dès validation par le Département.

AFFAIRES GENERALES

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- CONTRAT 43.11 AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le contrat 43.11 à intervenir avec le Département de Haute-Loire pour la période 2017 – 2021 et autorise la signature du contrat correspondant.

- MODIFICATION STATUTAIRE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes présentés.

- INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'intérêt communautaire.

- COMPOSITION COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

Le Code Général des Impôts prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT). Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation ou à la révision du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Il revient à l'organe délibérant de l'EPCI de prendre la délibération portant création de la CLECT lors de la première année du passage en fiscalité unique. Cette délibération a été prise par le Conseil communautaire du 26 avril 2002 en se référant au CGI qui indiquait que chaque conseil municipal dispose d'au moins une voix. Cette délibération a également désigné un représentant par commune.

Compte tenu des modifications statutaires en cours et des transferts de charges éventuels, le conseil communautaire confirme la composition de la CLECT et demande à chaque commune de désigner son représentant.

TOURISME

RAPPORTEUR : PHILIPPE MAZET

DOSSIER INTEMPERIES : PASSERELLE LA FOURAGETTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Lors de la visite de Monsieur le Préfet le lundi 2 octobre, il a été constaté que le Pont sur La Fouragette dont l'assise est partagée entre la Commune de Goudet et la Commune d'Arlempdes, dévasté lors des intempéries n'a pas été chiffré et n'a pas fait l'objet de demande de financement. Il est convenu que la reconstruction revient aux interco (Cayres/Pradelles et Meyzenc/Meygal) au titre de leurs compétences « Sentiers de Randonnées ». La Com Com de Cayres Pradelles portera le dossier en maîtrise d'ouvrage, sollicitera les financements (s'il devait y avoir un cout résiduel la CC du Meyzenc/Meygal s'engage à en prendre la moitié).

Le Conseil Communautaire approuve le projet dont le montant est estimé à 30 000 €, et son plan de financement et autorise le Président à le mettre en œuvre et à solliciter tous les financements.

PLAN DE FINANCEMENT – RANDOFICHES NUMERIQUES

Le Conseil Communautaire valide le plan de financement ci-dessous et autorise le Président à demander une subvention LEADER correspondante.

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		%
21 Randofiches numériques	19 469.14€	LEADER	13 000€	66
		Autofinancement	6 469.14€	34
TOTAL	19 469.14€	TOTAL	19 469.14€	100

SERVICES A LA POPULATION

RAPPORTEUR : JOSETTE ARNAUD

- POLITIQUE DE SANTE : MISSION A L'ARDTA

La communauté de communes souhaite travailler sur l'offre de soins sur son territoire et mettre en place un équipement répondant à ses besoins et son organisation.

Le Conseil Communautaire valide la mission d'ingénierie confiée à l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA) qui mandatera, après consultation, un prestataire pour réaliser une expertise et proposer une solution répondant aux besoins et à l'organisation du territoire.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention correspondante, approuve le financement de cette étude et autorise le Président à verser la participation de la Communauté de Communes et tous documents s'y rapportant.

EMPLOYES INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR : JEAN PAUL ARCHER

- CONVENTION AVEC LES COMMUNES

Les conventions de mise à disposition des agents et du matériel arrivent à expiration au 31 décembre 2017.

Le Conseil Communautaire autoriser la reconduction des conventions existantes et propose la création d'un service commun en intégrant toutes les communes du territoire (y compris St Christophe d'Allier et St Vénérand).

FINANCES

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- VIREMENTS DE CREDITS

Décision du Conseil : Le Conseil Communautaire autorise les virements de crédits proposés.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- DON IRMA

Le Conseil Communautaire décide de faire un don à hauteur de 2 500 € en faveur des territoires sinistrés par l'ouragan IRMA, compte tenu de la solidarité en faveur du territoire lors des intempéries du 13 juin dernier.